

Club régional des SCOT approuvés

Restitution de la journée d'échanges techniques du 09 juillet 2013 à Orléans

Rappel : en région Centre, ce **club régional des SCOT** vise à se connaître, à partager des expériences concrètes, recenser des attentes, initier des pistes de travail, et enrichir les suivis, et mises en oeuvre de onze SCOT déjà approuvés (annexes 1 et 2). Il réunit des représentants des DDT, de collectivités (Conseil Régional Centre, chefs de projet SCOT ou assimilés), des Agences d'Urbanisme (Orléans et Tours), de l'INSEE et de la DREAL Centre.

Cette journée se déroule dans les locaux de l'agglo d'Orléans qui accueille à son tour le club.

Présentation de l'avancement du projet de SRCE par M. Francis OLIVEREAU chef de l'Unité Écologie Faune Flore, du Service Eau et Biodiversité de la DREAL Centre

D'ores et déjà, les SCOT doivent notamment déterminer les conditions de « préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (article L 121-1 du code de l'urbanisme). Suite à la loi Grenelle de 2010, l'Etat et la région Centre co-pilotent l'élaboration du SRCE. La préparation technique du SRCE déroule cinq séquences (1, diagnostic des enjeux régionaux et choix de dix sous-trames, 2, identification des réservoirs de biodiversité, 3, identification des corridors par sous-trame, 4, plan d'actions et de suivi, et 5, cartes de synthèse). Ces quatre premières phases de l'élaboration du SRCE ont été faites : les réservoirs de biodiversité ont été identifiés et les corridors écologiques précisés (au 1/100 000). La fin de cette phase technique rend possible la phase de consultation des collectivités (de trois mois) puis d'enquête publique, aboutissant à une validation finale du SRCE début 2014. Les documents d'urbanisme devront alors prendre en compte le SRCE.

Présentation de la stratégie régionale de l'habitat (Etat) par M. Yves CLAIRON, chef du Service Bâtiment Logement Aménagement Durable de la DREAL Centre

En matière de logement social, le rôle de l'Etat (échelon régional) est de répartir les objectifs de productions et les moyens affectés à la région Centre en fonction des besoins des territoires.

Cette territorialisation est obtenue grâce à une évaluation des besoins à échéance de 2020 en logement locatif social ainsi qu'à une estimation de l'évolution de la taille des ménages. Cet exercice est appliqué sur les zones d'emploi définies par l'Insee. Une première étude réalisée en 2009 a été mise à jour cette année pour prendre en compte les évolutions. Le besoin estimé est de l'ordre de 1700 logements locatifs sociaux par an. Ce chiffre qui est consensuel correspondant aussi dans une certaine mesure à la capacité courante de production des bailleurs sociaux implantés dans la région.

Les diaporamas expliquent la démarche et donnent le poids des différents territoires ainsi que les orientations propres à la politique du logement portée par l'Etat en région.

Catalogue des SCOT approuvés en région Centre

Co-élaboré, ce catalogue des SCOT approuvés en région Centre vise à être un facilitateur d'échanges au sein du club technique régional, en donnant à chacun une information à jour. A priori, chaque révision de SCOT serait l'objet, le moment venu, d'une fiche supplémentaire distincte (la fiche décrivant chaque SCOT approuvé en région Centre est rappelée en annexe 3).

Echanges sur un futur colloque SCOT ouvert aux élus (tour de table)

Parmi les nombreuses idées, on peut citer : expliquer et simplifier pour certains élus surbookés (SCOT, Agenda 21, PCET, ..., et autant de bureaux d'études), évoquer certaines révisions de SCOT s'ouvrant déjà aux communes rurales par agrandissement du périmètre SCOT (quatre cas déjà concernés), faire parler des élus pour toucher/motiver d'autres élus.

Ces échanges se poursuivront afin de finaliser une proposition du DREAL au préfet de région.

Questions d'actualités par M. Francis LALBA, chargé de mission

Articulation entre documents de planification et d'orientation (SRCAE, SRCE, PRAD, SRADDT, SCOT, ...) : le recueil est en ligne sur le site DREAL (cf. aussi points d'actualité en annexe 4).

Document d'Aménagement Commercial : pour la première fois en région Centre, sont en ligne ou en enquête publique au moins trois projets de DAC. Certaines comparaisons seraient maintenant possibles, avec les précautions d'usage.

Guide sur les SCOT (publié fin juin 2013 par le ministère) : les thèmes traités, confirment bien un « verdissement » des SCOT : protéger la biodiversité et la TVB, limiter la consommation d'espaces, maîtriser les énergies et les GES (cf. tableau en annexe 5).

Projet de loi urbanisme/habitat (ALUR) : un rapide survol du projet de texte est présenté. Les commissions parlementaires vont être saisies mi-juillet avant débat en septembre.

Tour de table "pistes et progrès pour limiter l'étalement urbain"

Rappel : la plaquette de six pages « Consommation de l'espace en région Centre » (Point de vue de l'Etat), janvier 2012 sur le site DREAL confirme que l'habitat et le développement économique se prêtent à des réponses différentes. Autres idées citées en séance :

- les PLH doivent relayer le SCOT et répartir entre communautés de communes
- les CDCEA veillent maintenant avec une certaine énergie sur ce sujet
- en situation de crise économique, les élus ont le réflexe de faire « sans contraintes », en justifiant peu les ouvertures à l'urbanisation « offertes » aux activités, espérant l'accueil d'une entreprise.

Jurisprudence récente sur les SCOT, par M. Vincent AUBER, adjoint au responsable du pôle juridique de la DREAL Centre

Complexes pour un non-juriste, divers éclairages venant du Conseil d'Etat traitent des compatibilités des PLU, et des autorisations commerciales, et de la portée des orientations et dispositions des SCOT. La jurisprudence commence aussi à évoquer les processus d'évaluation environnementale. Les lois de 2009 et 2010 (lois Grenelle) pourraient modifier la jurisprudence.

Nouvelle politique territoriale du Conseil Régional, par Mme Fabienne DUPUIS, directrice de l'aménagement au Conseil Régional du Centre

Le SRADDT de 2011 est décliné dans 23 bassins de vie incluant 8 agglos et 16 pôles de centralité (Le Blanc et Argenton/Creuse réunis) et via trois thématiques fortes : emploi/économie, favoriser le mieux être social, renforcer le maillage urbain et rural. Via les forums « ambitions 2020 », la région va rencontrer chaque bassin de vie une fois tous les deux ans.

Les premiers Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale validés (6 sur 23) concernent Montargis, Giens, Tours, Vierzon, Romorantin, Bourges, et d'autres suivront. Ils comportent des thèmes qui sont souvent aussi dans la feuille de route des SCOT.

---0---

Annexe 1 récapitulatif des 11 SCoT déjà approuvés en région Centre

SCoT	Approuvé en	Surface en km2	Nb de communes	Population 2007 en milliers d'hab.
Loches	2004	408	20	21
Blois	2006	1027	55	111
Chartres	2006	513	39	115
Vendôme	2007	346	22	34
Amboise, Bléré, Château Renault	2008	870	44	62
Dreux	2008	200	19	56
Orléans	2008	324	22	272
Nord-Ouest Touraine	2009	1067	43	41
Pithiviers	2011	1322	96	66
Châteauroux	2012	1154	30	93
Bourges	2013	1498	60	150
Tours	2013 (prévision)	830	40	350

Les SCoT approuvés fin 2013 en région Centre couvriraient donc
 -entre 200 et 1 498 km²,
 -entre 19 et 96 communes,
 -entre 21 000 et 350 000 habitants

Annexe 2 historique du club technique régional des SCOT approuvés

Ordre du jour du 5 juillet 2012 (à Orléans)

Panorama régional des SCOT approuvés (par la DREAL Centre)
Vie des SCOT : suivi, mise en oeuvre, résultats (par les chefs de projet SCOT)
Future « Grenellisation » des SCOT (par les DDT)
Formulation de perspectives de travail en commun (collectif)

Ordre du jour du 23 octobre 2012 (à Tours)

Articulations entre documents de planification et d'orientation (DREAL)
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (CR Centre)
Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (DREAL)
Etude Trame verte et bleue dans le projet de SCOT de l'agglomération tourangelle (AUT)
Etude étoile ferroviaire de l'agglomération tourangelle (AUT)

Ordre du jour du vendredi 5 avril 2013 (à Orléans)

le SRCAE de la région Centre (DREAL)
l'économie dans les SCOT approuvés et actualités (DREAL Centre)
actualisations 2010 des zones d'emplois, aires urbaines et bassins de vie (INSEE)
les SCOT et relations inter-SCOT en Maine et Loire (DDT 49)
les enjeux Patrimoine Mondial UNESCO (DREAL)

Ordre du jour du mardi 9 juillet 2013 (à Orléans)

le projet de SRCE (DREAL)
la stratégie régionale de l'habitat
le projet de catalogue des SCOT approuvés
la préparation d'un colloque régional sur les SCOT
l'étalement urbain
la jurisprudence visant les SCOT (pôle juridique de la DREAL)
la nouvelle politique territoriale du Conseil Régional (direction de l'aménagement)

Ordre du jour ultérieur (date et lieu à choisir)

Il mixera une présentation de Schéma Régional, une présentation d'étude ou d'analyse, des témoignages, un tour de table, et des questions d'actualités.

SCoT de (page rédigée par le chef de projet du SCOT en collectivité)

- maître d'ouvrage :
 - site internet où consulter le SCOT approuvé :
 - président :
 - chef de projet SCoT :
 - adresse :
 - téléphone :
 - courriel :
 - maître d'œuvre du SCOT :
-

Principales dates (privilégier date de délibération officielle)

prescription du SCOT :

arrêt du projet :

approbation :

conciliation ou contentieux :

mise à jour ou modification :

prescription de la révision du SCOT (prévisionnel le cas échéant) :

Principaux chiffres

surface : km²

nombre de communes concernées :

population : habitants en 20... dont habitants en commune principale de

nombre d'EPCI dans le SCOT (dire leur nom) au moment de l'approbation du SCOT :

Principaux projets localisés par le SCOT

extension urbaine en zone d'activités (nom, surface en ha, vocation principale) :

grand équipement (nom, maître d'ouvrage et vocation) :

infrastructure routière (nom, maître d'ouvrage et vocation) :

Principaux faits marquant la vie du SCOT approuvé (évoquer par exemple dans cet ordre) :

- communication (journal, « RDV du SCOT », lettre du SCOT, ...)
- avis sur PLU, PLH, PDU
- suivi, analyse des résultats, ou évaluation
- budget, ETP, ingénierie, SIG, comitologie, ..
- évolution des EPCI, depuis la première approbation du SCOT
- autre question d'actualité
- les prémices de la révision du SCOT
- études en cours ou en projet

Annexe 4 actualités 2013 de certaines planifications en région Centre

Document (en allant en gros du plus grand au plus petit périmètre géographique)	Codification L (ou sinon loi)	Actualités ou prévisions 2013 en région Centre (liste non exhaustive)
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE	L 212-1 Code environnement	Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les SDAGE(s)
Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie dont le Schéma Régional Eolien SRCAE dont SRE.	L 222-1 Code environnement	Approbation en juin 2012. Les PCET, PPA, PDU, doivent être compatibles au SRCAE.
Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE	L 371-3 Code environnement	Enquête publique SRCE en 2013 Approbation en 2014
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire SRADDT	Loi de 1983	Adopté en décembre 2011 avec le Plan Climat-Energie Régional annexé
Plan Régional d'Agriculture Durable PRAD	L 111-2-1 Code rural et pêche	Approbation en février 2013
Plan Régional Santé-Environnement PRSE	Loi santé publique du 9 août 2004	Diffusion début 2013 du bilan à mi-parcours et plaquette communicante (de six pages)
Plan de Gestion du Risque Inondation PGRI	L 566-7 Code environnement	Cartes des zones inondables et des risques selon trois scénarios
Plan de gestion Val de Loire Patrimoine Mondial de l'Humanité UNESCO	(loi de ratification)	Adopté en novembre 2012 Rédaction du rapport périodique (tous les 6 ans) pour l'UNESCO
Schéma Départemental des Carrières SDC	L 515-3 Code environnement	Approbation du premier SDC du Loir et Cher en 2013
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE	L 212-3 Code environnement	Approbation SAGE Nappe de Beauce
Schéma de COhérence Territoriale SCOT	L 122-1-1 Code urbanisme	Approbations de nouveaux SCOT Bourges, Tours,
Programme Local de l'Habitat PLH	L 302-1 Code const. et habit.	Approbation du premier PLU intercommunal valant PLH fin 2013
Plan Climat-Energie Territorial PCET (PCER pour la région entière)	L 229-26-1 Code environnement	Approbations de plusieurs PCET en 2013

Annexe 5 les thématiques du guide SCOT (téléchargeable sur le site du Ministère)

Le guide SCOT de 2003 (110 pages) 10 fiches	Le nouveau guide SCOT de juin 2013 (150 pages) 13 fiches
1 Organisation de l'espace et restructuration des espaces urbanisés	1 Définir l'armature spatiale des territoires
2 Espaces et sites naturels ou urbains à protéger	2 Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial
3 Grands équilibres entre espaces urbains et à urbaniser et espaces naturels agricoles et forestiers	3 Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale
4 Cohérence entre Urbanisation et construction de logements sociaux	4 Organiser les déplacements et les mobilités
5 Cohérence entre Urbanisation et créations de dessertes en Transports Collectifs	5 Limiter la consommation d'espaces
6 Equipement commercial et artisanal, localisation préférentielle des commerces, ...	6 Protéger la biodiversité et la TVB
7 Protection des paysages et mise en valeur d'entrées de ville	7 Préserver les espaces à usages ou à potentiels agricoles et forestiers
8 Prévention des risques	8 Valoriser le paysage et le patrimoine bâti
9 Développement de l'Urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par Transports Collectifs (voir aussi 5)	9 Maîtriser les énergies et les GES
10 Grands projets d'équipements et de services, et en particulier de transport	10 Prévenir les risques
	11 Utiliser avec efficacité les ressources naturelles
	12 Prévenir les pollutions et nuisances
	13 Développer les communications électroniques

